

ABONNEMENT.

SOMMAIRE : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Octobre 1879.

« LES TEMPS SONT PROCHES. »

Cette prophétie est de la Marseillaise, et nous sommes bien tristement convaincus qu'elle se réalisera.

Le triomphe du citoyen Humbert dénote que le gouvernement des opportunistes lutte en vain contre un courant irrésistible.

Voici cet ex-communard conseiller municipal de Paris, lui qui a prêché l'incendie et l'assassinat !

Et c'est sur le théâtre même où s'est joué le drame sanglant de l'insurrection qu'on le couronne !

C'est en vain que le gouvernement Waddington-Lepère, qui se sent devenir conservateur à sa façon, a multiplié les moyens d'intimidation ;

C'est en vain que le candidat et son journal sont poursuivis pour apologie de faits qualifiés crimes ;

C'est en vain que la cloche d'alarme ;

Les électeurs conservateurs, n'ayant pas à choisir entre Humbert et Depasse, Humbert a été acclamé par les électeurs socialistes ;

Et plus la troupe des officieux et des officiels trouvaient d'arguments contre cette élection, plus les intransigeants en trouvaient pour.

Dimanche, à l'enterrement d'un amnistié tué par l'alcoolisme, les frères et amis célébraient la Commune vaincue ; aujourd'hui ils célèbrent la Commune vivante, la Commune ressuscitée, dans la personne du nouveau conseiller municipal de Paris.

Oui, les temps sont proches, et il est évident, selon les expressions de la Marseillaise, que « l'évolution ira jusqu'au bout. »

Après Humbert, un autre.

Il n'est pas dit que Blanqui ne trouvera pas très-prochainement sa revanche.

Et, poursuivant Humbert et la Marseillaise, il n'est point sûr que le cabinet ne recevra pas un nouveau soufflet de la part du jury.

La République suit sa voie, qui est de glisser peu à peu à toutes les exagérations, à tous les excès ;

Après l'imbécillité, le sang. De modération en opportunisme, d'opportunisme en radicalisme et de radicalisme en socialisme, nous allons à la glorification des monstruosité de 1871.

Série fatale, engrenage irrésistible, évolution mathématiquement calculable... Et le cabinet ?

Le cabinet pèse un bien petit poids à cette heure.

Qu'il fasse condamner Humbert ou qu'il fasse casser son élection sous prétexte qu'il n'a pas six mois de résidence à Paris, cela ne le rendra pas plus solide.

Chronique générale.

Le train qui ramenait à Paris les déportés amnistiés est entré lundi soir en gare d'Orléans vers les sept heures.

Une foule énorme s'était massée dans la vaste cour de la gare et sur le boulevard de l'Hôpital pour acclamer les revenants de Nouméa.

La Marseillaise évalue le nombre à trente mille personnes. Nous ne croyons pas ce chiffre exagéré, car nous étions sur les lieux et nous avons pu nous convaincre qu'il y avait bien là de 25 à 30,000 personnes, et que jusqu'ici la foule n'avait jamais été aussi considérable.

Les deux comités, le comité central d'aide aux amnistiés et le comité socialiste de secours, étaient présents pour recevoir les anciens condamnés de la Commune. Le rendez-vous de ces messieurs était, croyons-nous, au café de l'Arc-en-Ciel, qui fait l'angle de la rue de Buffon et du boulevard de l'Hôpital. Nous avons remarqué plusieurs commissaires portant à la boutonnière des

rubans rouges flottants. Les quêteuses, chargées de recueillir les dons pour les amnistiés, portaient également les couleurs de la Commune, une écharpe rouge en sautoir. Nous en avons, du moins, rencontré deux.

Au moment où le train est entré en gare, de formidables cris de : Vive la République ! Vive l'amnistie ! ont salué le retour des frères et amis.

Aux numéros 2, 4, 6, 12 et 18 du boulevard de l'Hôpital, des diners ont été servis aux voyageurs, assez fatigués de cette longue route.

M. Humbert, l'élu de la veille au quartier de Javel, était venu souhaiter la bienvenue à ses anciens compagnons de baigne.

Il n'y a eu aucun désordre : le service de police, très en force, n'a eu à réprimer aucun délit.

Nous avons constaté l'enthousiasme de cette foule énorme pour les amnistiés : c'était bien la réception « digne du grand cœur de Paris », qu'annonçait à Port-Vendres M. Louis Blanc.

Pour nous, ce qui se dégage de toutes ces manifestations, c'est que nous assistons à cette heure à la réhabilitation de la Commune.

**

L'ELECTION DU QUARTIER DE JAVEL.

La Marseillaise, qui voit tous ses souhaits accomplis et qui a été un des principaux instruments de la réussite, célèbre sa victoire en deux grands et très-longs articles écrits sous l'influence d'une même pensée et posant la même conclusion : la retraite du cabinet. Voici un de ces deux morceaux :

« Alphonse Humbert, ex-condamné au baigne par l'épouvantable jurisprudence des conseils de guerre, où siégeaient Gaveau, le fou, et Grimal, le voleur, a été élu, hier, membre du conseil municipal de Paris.

« Les membres républicains du conseil municipal — et ils sont nombreux — applaudiront à l'entrée d'Humbert parmi eux. On a lu, d'ailleurs, hier, l'éloquente lettre du conseiller municipal du quartier des Epinettes saluant son futur collègue. On a vu

l'honorable conseiller municipal du quartier de Grenelle présider les réunions de Javel.

« Les conséquences du vote des électeurs de Javel — avocats énergiques de la grande cause de l'amnistie parlant au nom de Paris et de la France — sont simples et logiques.

« Première conséquence : l'amnistie sera votée. A moins d'être des insensés ou des traitres, nos députés soi-disant républicains sont obligés de tenir à leurs électeurs la promesse qu'ils leur ont faite.

« Deuxième conséquence : nous sommes débarrassés du cabinet Waddington, — puisque ce cabinet signifie refus de l'amnistie et que les électeurs de Javel ont voté pour l'amnistie.

« Le vote triomphal d'Humbert a encore une autre signification, plus haute, plus belle, plus touchante. C'est qu'il réhabilite complètement et officiellement le baigne, la prison, la proscription, et qu'il jette à la face de Thiers, l'incendiaire de Paris, de Mac-Mahon, l'assassin des Parisiens, et de leurs subalternes, députés, préfets, généraux, mouchards, sergents de peloton et gardes-chiourmes, ce soufflet sonore qui retentira dans l'histoire comme une revanche légitime et comme une réparation éclatante : Alphonse Humbert sortant du baigne a été élu membre du conseil municipal de Paris !

« Electeurs de Javel, là-bas, de la terre d'exil et de souffrance, de Londres, de Genève et de Calédonie, les martyrs de l'idée républicaine vous remercieront, et nous, les survivants de la grande hécatombe, au nom de nos chers morts disparus, les Délescluze, les Varlin, les Vermorel, et au nom de tant d'autres obscurs prolétaires tombés au champ de la justice en armes, nous vous crions : « Merci ! et vive à jamais la République ! »

« E. LEPELLETIER. »

La Lanterne, autre journal triomphant, se borne à dire ceci :

« Aussitôt que l'élection du citoyen Humbert fut connue, les électeurs qui attendaient

14

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

(Suite.)

VIII.

AVANT LES COMBATS.

Sarzeau, le bourg natal du capitaine Mathieu Piment et de la plus grande partie de son équipage, n'est situé qu'à trois ou quatre lieues de Vannes. Pour s'y rendre, la brise et la marée étaient favorables ; — mais, circonstance plus favorable encore aux projets du brave corsaire, il faisait nuit close.

Après un quart d'heure de conférence avec Morvan-Béquille, un canot qui portait le capitaine, le mendiant et une vingtaine de marins du pays, armés jusqu'aux dents, déborda du brig le Passe-Partout. Les avirons bien garnis d'étoupe pour ne point faire de bruit, on le laissa dériver au gré du courant jusqu'à ce qu'on fût au large du bâtiment

garde-côte. Puis, à force de voiles et de rames, on gouverna sur le bourg, où l'on arriva tout au plus une heure et demie après avoir poussé du bord. Les marins se dispersèrent aussitôt dans la petite ville. Par les soins de Morvan-Béquille, une quinzaine de chevaux furent trouvés, loués, bridés et conduits à l'entrée de la route de terre. Les matelots allèrent revoir leurs familles et jeter l'alarme. Bientôt après, une affluence considérable de pêcheurs et autres geus de mer couvrait la plage ; dix heures du soir sonnèrent à l'horloge de Sarzeau.

Alors la population se divisa en trois fractions inégales.

Une quinzaine de corsaires, après avoir reçu les instructions de Mathieu Piment, rejoignirent Morvan-Béquille, enfourchèrent les montures préparées pour eux et partirent au galop.

Un nombre un peu plus fort de jeunes gens de Sarzeau prit leur place dans le canot du Passe-Partout, qui regagna le large avec le capitaine.

Le reste des riverains se répandit dans les campagnes, si bien que, pendant la journée suivante, des groupes armés furent aperçus dans diverses directions le long de la côte, sur la route d'Elven, du côté de Malestroit, jusqu'à dix ou douze lieues dans l'intérieur des terres.

Longtemps avant le lever du soleil, le canot de Mathieu Piment était de retour à bord avec les

vingt nouveaux marins qu'il venait de recruter.

Au jour naissant, la cavalerie maritime, guidée par Morvan-Béquille, apparaissait à l'extrémité de la lande Sans-Fin. Malgré l'allure grotesque de cette troupe, qui arrivait à bride abattue en poussant des cris de joie, une fausse alerte eut lieu ; mais Ermel reconnut, le premier, Morvan brandissant sa béquille, au bout de laquelle flottait un mouchoir blanc.

Les cavaliers, pour la plupart, se tenaient à la queue et à la crinière de leurs montures.

— Quel coup de cape ! disait l'un.

— Quel roulis ! ajoutait l'autre.

— Dis donc tangage ; on te prendrait pour un terrien.

— Bon ! voici que je sombre ! s'écria un quatrième corsaire, dont le cheval, arrêté par un fossé, butta et roula sous lui.

La plupart des matelots firent des chutes semblables ; presque tous avaient leurs culottes déchirées jusqu'au genou, les mollets écorchés par la boucle de l'étrier, et quelques avaries de second ou de troisième ordre ; — c'est égal : ils étaient allés comme le vent, s'étaient amusés comme des princes, et se trouvaient dans des dispositions d'autant meilleures que déjà les Garésio, les Poulglaz et les Bastin sympathisaient avec eux en débouchant le cidre.

Plusieurs corsaires avaient servi sous le com-

mandant Kerbozec ; tous le reconnaurent pour leur chef avec enthousiasme. Provisoirement, on les invita à revêtir le costume de Saint-Ermel, afin qu'ils ne fussent pas reconnus par les républicains pour gens du Passe-Partout.

Morvan-Béquille s'était chargé de rapporter tout ce dont il avait été témoin. Il n'omit pas de parler de la colonne de la Meuse, des trois grenadiers rencontrés par Piment et du sergent Bayonne, qui avait si fort effrayé par sa présence inattendue le timide l'Enflammé.

Aux noms de Bec-de-Perdrix, Géranium et l'Enflammé, Ermel, péniblement affecté, dit à demi-voix :

— Faudra-t-il donc encore faire feu sur de braves gens qui nous ont sauvé la vie ?

Françoisa, placée près de lui, baissa tristement la tête.

L'on était en ce moment dans la salle basse de Rosven, en présence du bonhomme Jean-François et de tous les membres de la famille.

Morvan-Béquille, fort loquace de nature et de profession, entrait dans les plus minutieux détails. L'esprit des autorités, l'opinion des bourgeois et des gens du peuple, les sentiments de la garnison, les préparatifs, les obstacles, les chances bonnes ou mauvaises pour les Chouans — (déjà le nom de Chouans commençait à se répandre), — il savait tout, il parlait de tout, et à mesure qu'il parlait,

le résultat acclamèrent cette élection par des cris mille fois répétés de : Vive l'amnistie plénière et entière ! et Vive la République !
» Le dépouillement n'a été connu qu'à sept heures 45. »

On lit dans le *Petit Parisien*, qui est aussi un des journaux satisfaits :

« Nous sommes certainement les premiers à déplorer qu'une simple élection au conseil municipal — alors même que ce conseil municipal serait celui de Paris, — puisse dégénérer en manifestation politique. »

» Mais il est des heures où cette nécessité s'impose.

» On échoue ou l'on réussit. Peu importe. L'essentiel, c'est qu'on se soit efforcé d'appeler sur une solution désirée l'attention du gouvernement.

» Pour lutter contre les résistances aveugles du pouvoir, le pays n'a qu'une arme : le bulletin de vote. Il s'en sert.

» Loin de le blâmer, il faut le féliciter de recourir, toutes les fois que l'occasion s'offre à lui, à ce moyen légal et pacifique. »

Le candidat du bague — c'est le titre de gloire que revendique l'élu du quartier de Javel — a triomphé. Les vaincus ne sont point des adversaires de la République, des conservateurs, des réactionnaires, ce sont des radicaux d'hier, devenus suspects, parce que, parvenus au pouvoir, ils ont la prétention singulière et démesurée de vouloir y rester ; ce sont les républicains repus, les amis du cabinet, c'est le ministère lui-même, et, encore que la République française ait le soin et la prévoyance de se rapprocher des vainqueurs, nous serions surpris si M. Gambetta, dans sa retraite helvétique, éprouvait quelque gaieté en apprenant l'élection du citoyen Humbert, chargé de préparer les logements de M. de Rochefort.

L'attitude de tout ce personnel de la République officielle est faite pour nous réjouir. Les effarés ne sont pas dans nos rangs, et nous ne connaissons pas un plus agréable et plus consolant spectacle que celui d'une République qui tremble devant une autre République qui menace.

Plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat ont déjà fait connaître à différents ministres que si le gouvernement avait la faiblesse de céder sur la proposition d'amnistie totale qui sera faite à la Chambre, ils se verraient dans l'obligation de se retirer.

Nous pensons ne pas nous avancer trop en disant que M. Martel, le président du Sénat, est au nombre de ces hauts fonctionnaires.

Nous avons annoncé qu'une réunion de députés et sénateurs de la gauche aurait lieu quelques semaines avant la rentrée.

Dimanche, en effet, à eu lieu une réunion dans laquelle a été longuement et vivement discutée la question du jour, celle de l'amnistie plénière.

Afin d'éviter la question préalable qui pourrait être votée avec le secours des droi-

tes, il aurait été décidé que la proposition d'amnistie plénière serait terminée par une motion conçue à peu près en ces termes : « Etant donnés les motifs qui précèdent, la Chambre espère que le gouvernement voudra prendre en considération ladite proposition. »

Comme si ce n'était pas assez de l'amnistie plénière, les radicaux songent à proposer la réunion des deux Chambres en congrès pour réviser la Constitution et délibérer sur l'établissement d'une seule Assemblée législative qui serait portée à 900 membres.

Le duc de Noailles, notre ambassadeur à Rome, est appelé à Paris.

Sans entrer aujourd'hui dans aucun détail sur la portée de ce voyage, qu'il nous suffise de dire que le but se rattache plutôt à notre politique intérieure qu'à notre politique extérieure.

M. Jules Grévy a fait exprimer à MM. Martel et Gambetta le désir de s'entretenir au plus tôt avec eux.

D'après l'*Evénement*, M. Herbette, préfet de la Loire-Inférieure, dans un long entretien avec le ministre de l'intérieur, lui aurait déclaré qu'il fallait s'attendre à de grandes difficultés pour faire exécuter la loi sur l'enseignement, dans le cas où elle serait votée par le Sénat.

La personne envoyée vendredi dernier à Marseille par M. Lepère est de retour à Paris depuis hier matin ; son rapport constaterait que la situation est très-grave au point de vue de l'état des esprits.

Lyon, 12 octobre, 3 h. 30, soir.
M. le comte de Mun a fait aujourd'hui une longue conférence à la salle des Folies-Bergère, avenue de Noailles.

Une foule immense a d'abord couvert cette avenue, puis rempli la salle.

On évalue à 3,600 personnes le nombre des assistants.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Lucien Brun.

L'orateur avait adopté pour thèse « la Liberté de la Famille. » C'est à ce point de vue qu'il s'est placé pour attaquer l'article 7 du projet de loi de M. Jules Ferry.

M. de Mun a parlé pendant une heure environ et a été vivement applaudi.

A la sortie, quelques cris hostiles se sont fait entendre dans la foule ; la police a opéré quelques arrestations.

Lyon, 12 octobre, 9 h. 20, soir.
Le tumulte a été assez vif dans l'avenue de Noailles, à la sortie de la conférence de M. de Mun.

Les adversaires de l'orateur ont crié : « A

bas les Jésuites ! » — « Vive Jules Ferry ! » — « Vive l'article 7 ! »

Les auditeurs sortant de la conférence ont protesté contre ces rumeurs en réclamant la liberté de conscience.

Dans la bagarre, la police a arrêté deux de ces derniers, mais ils ont été immédiatement relâchés, sur la demande de citoyens honorables.

L'émotion est grande en ville. Une foule énorme s'étend du pont Morand aux Folies-Bergères.

Ce soir, on a offert un banquet de quatre cents couverts à M. de Mun.

M. Lucien Brun a porté un toast à la grandeur de la patrie, à l'Eglise, au pays, à la prospérité publique et, finalement, à M. de Mun, qui, dans son action politique, résume tous ces « sentiments. »

M. de Mun répond par un toast à la France et à la patrie spirituelle, « Rome », tout en protestant contre l'accusation que les catholiques ne sont pas Français.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, dont la générosité est inépuisable, vient de faire remettre aux dames de charité de Saumur une somme de 200 fr. pour être distribuée en secours aux pauvres de cette ville, et une autre somme de 50 fr. pour les pauvres de Saint-Florent.

Les sous-officiers, élèves-officiers, dont les noms suivent, ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole d'application de cavalerie, sont promus au grade de sous-lieutenant, savoir :

M. Le Couteux du Molay, du 4^e cuirassiers, est nommé au même régiment.

M. Vincenot, du 4^e cuirassiers, est nommé au 2^e cuirassiers.

M. d'Ornano, du 23^e dragons, est nommé au 4^e cuirassiers.

M. Soubeyran, du 4^e cuirassiers, est nommé au 8^e cuirassiers.

Le R. P. Pujo, promoteur de l'œuvre du monument élevé à la mémoire de M. Demarest, nous annonce que l'inauguration aura lieu le lundi 27 octobre.

D'ici à quelques jours, nous publierons les détails de cette cérémonie qui réunira, par un souvenir sympathique, la commune, les amis et les anciens compagnons d'armes de M. Demarest.

LA PROTESTATION DE DOUCES.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu communication d'une nouvelle liste de signatures apposées au bas de la protestation du conseil municipal et des habitants de Douces à l'occasion de l'arrêt de suspension qui a frappé M. Richardin, maire de Douces.

Cette liste est précédée de la rectification de quelques erreurs de noms commises dans notre numéro du 4 octobre.

Errata : Benjamin Vivion, au lieu de Vivien ; E. Vivion, au lieu de E. Vivien ; Girard, au lieu de Giraud ; Rigault, au lieu de Regault ; Papiu, au lieu de Sapin.

Voici maintenant les noms des nouveaux signataires :

Félix Razin, Pierre Raveneau, Derouletau V., Lebeau, Bellemère, Proust Jacques, Veger Antoine, Hémon, Guerecheau René, Etienne David, Ribot, Jacques Gabillard, Poupart, Beausse Jacq., Guerecheau-Marin, Marquet, Bardou, P. Patry, Guibert, Louis Lagneau, Collet René, Blain Louis, Guerecheau André, Derouletau-Hémon, Poullau, Pesant, Cuvest, Derouletau-Pinguet, Maupoint, Derouletau-Germain, Gasté-Pouteau, Bouin-Sauzet, Aubé Joseph, Allard, Breton Victor, Rouillon-Housséau, Robert Gustave, Lemoine Louis, etc...

Noms des personnes qui ont fait une croix en présence de deux témoins :

Body Henri, Reugeard Michel, Gouffault Pierre, Proust François, Robin Pierre, Fillion, Paulet Paul, Robin-Maillet, Fargeau Mathieu, Hamon-Veger, Roulbeau Louis, etc., etc...

Cette liste est accompagnée de renseignements particuliers sur la visite de M. le sous-préfet de Saumur à Douces, le dimanche 6 octobre.

Voici ce que nous écrit notre correspondant :

« Monsieur le Rédacteur,

» Le premier dimanche d'octobre, la commune de Douces a eu l'honneur de recevoir la visite de M. le sous-préfet de Saumur, visite matinale, car, à cinq heures et demie du matin, M. Demangeat sonnait à la gendarmerie de Doué-la-Fontaine. A la gendarmerie direz-vous. Pourquoi faire ? Sans doute pour se faire accompagner à Douces, car vous savez que M. le sous-préfet voit partout des sabres sortis du fourreau. Notre pauvre garde-champêtre en sait quelque chose.

» Arrivé à Douces, auprès de l'un de ses confidentiels, M. le sous-préfet commence ses visites de maison en maison. Il questionne à droite et à gauche et invite tous les électeurs à se rendre à la mairie pour s'entendre interroger sur l'affaire des prestations de M. le maire.

» Mais cette inquisition n'intimide personne, et M. le sous-préfet trouve à qui parler. Bientôt il se voit abandonné par son pilote.

» Pendant ce temps-là, un autre ami de M. Demangeat parcourait la commune avec le gendarme qui avait introduit M. le sous-préfet dans nos murs. Ces deux messieurs choisissaient leurs hommes et les invitaient à rejoindre à la mairie M. le sous-préfet.

» M. Demangeat arrive donc à la mairie, pas de chance : l'Hôtel-de-Ville est fermé. On court chez l'adjoint ; mais celui-ci, n'ayant pas été prévenu de la visite de son supérieur, est absent. On va trouver le secrétaire, qui remet les clefs. Enfin, M. l'adjoint arrive, et M. le sous-préfet lui déclare qu'il a donné ordre au gendarme de réunir le conseil municipal dans l'espace d'une heure.

» Pendant ce temps, la salle de la mairie s'emplit d'une foule indignée et peu favorable à M. Demangeat. M. Richardin, maire suspendu, cédant à la sollicitation de ses anciens administrés, se rend lui-même à la

ses longs cheveux blancs s'agitaient sur ses haillons ; parfois il brandissait sa béquille convertie en étendard.

Les fermiers et les serviteurs qui se trouvaient dans la salle l'admiraient. Les maîtres le questionnaient avec soin, il n'était jamais en défaut ; — son coup d'œil et ses avis ne furent pas inutiles dans les graves conjectures où l'on se trouvait. Il peignit le colonel La Patrie aussi bien qu'aurait pu le faire Gérardium lui-même, quoiqu'il ignorât la biographie du ci-devant chevalier du Génêt. Il dit qu'en général la troupe était furieuse et avide de pillage, mais que cependant quelques vieux soldats détestaient les sans-culottes et ne les servaient qu'à contre-cœur.

Déjà plusieurs gendarmes du côté la Roche-Bernard avaient déserté, ajouta-t-il, et passaient du côté des paysans en attendant l'insurrection.

Sans rien faire oublier d'essentiel, ces rapports captivaient l'attention des hôtes de Rosven.

On se savait de beaucoup en avance sur les républicains ; mais ce n'était pas une raison pour perdre un seul instant. En conséquence, après en avoir conféré avec Armand, Hilaire et le vicomte de Kerbozec, Ermel envoya des émissaires dans les paroisses, manoirs et gentilhommières des environs. Les sentinelles de toutes les avenues, des fossés et des bois furent doublées ; le tocsin appela aux armes la population entière. Le curé

de Saint-Ermel fut invité à venir au manoir ; et les femmes dressèrent dans la cour même de Rosven un autel où le saint sacrifice de la messe devait être célébré en présence de tous les défenseurs du pays.

Cependant, à Vannes, dès le point du jour, le premier bataillon de la colonne de la Meuse prit les armes, et, avant de partir, Gérardium reçut les galons de caporal.

— Ceci, pensa-t-il en les attachant sur sa manche avec des épingles, faute d'avoir le temps de les coudre, ceci ressemble diablement à la tentation de saint Antoine. Le fils de mon père fera bien de tenir solidement son bonnet.

L'Enflammé n'était pas rassuré, tant s'en faut ; les avances du sergent Bayonne à son camarade de lit l'inquiétaient toujours ; mais il se tranquillisait un peu en songeant qu'on allait au feu et qu'une balle pouvait le mettre à l'abri de la guillotine ou le débarrasser du sergent Bayonne.

Il se posait ce judicieux dilemme :

— Si j'y reste, bleu de ciel ! ils ne me couperont plus le col. S'il y reste, gris de fer ! il ne jaspera plus, et même il ne m'espionnera guère, tout fantôme qu'il est.

Bec-de-Perdrix avait préalablement établi, par un raisonnement non moins remarquable, que le sergent Bayonne était le fantôme de la chambre ; depuis la promotion de Gérardium aux grades et

fonctions de caporal, les avis des autres vieux soldats se trouvaient fort partagés.

Le colonel La Patrie ayant laissé le commandement de son second bataillon au plus ancien des officiers supérieurs du corps, prit, suivant sa déclaration de la veille, la direction supérieure de la colonne expéditionnaire, composée de son premier bataillon, d'un fort peloton de gendarmerie et d'un détachement de gardes nationaux. Une masse de sans-culottes, les uns de la section du Citoyen Libre, les autres de la section des Vieux de la Cale, s'adjoignirent à la troupe.

Le capitaine Pimentum et maître Arrache-Tout suivaient en amateurs, ayant chacun deux pistolets de calibre et un sabre en ceinture ; le premier brandissait une hache d'abordage fixée au bout d'une pique de sabord, arme assez semblable par la forme à la hallebarde d'un suisse de paroisse ; le second avait préféré un levier de fer, qu'un héros d'Homère eût été seul capable de manier.

L'hercule Arrache-Tout faisait le moulinet avec cette massue et se donnait des airs de tambour-major.

Le petit capitaine-corsaire et son colossal compagnon avaient du reste chacun un sifflet de manœuvre pendu au col. Pour le dernier c'était l'instrument indispensable, puisqu'il était maître d'équipage à bord du *Passe-Partout* ; l'autre, par l'effet d'une vieille habitude, ne se séparait jamais

de son cher rossignol d'argent, don du commandant Kerbozec.

Avant de descendre à terre, Mathieu Pimentum sembla ses gens, remit l'autorité entre les mains de son second et déclara publiquement qu'il connaissait tout le monde, par nécessité, jusqu'à l'ordre. On ne murmura pas trop de cet arrêt, la tolérance du capitaine étant extrême d'ordinaire. Enfin le brig fut laissé en appareillage, le général en position de prendre immédiatement le large.

Quant au citoyen Famine, affectant le genre d'un représentant de la Convention, il ceignit une large écharpe tricolore, s'affubla d'un armement militaire, arbora sur son bonnet rouge une étonnante cocarde et entonna la *Carmagnole*. Le farouche républicain n'oublia pas cette fois un fourgon de provisions de bouche pour lui, le colonel et les officiers, et ne négligea point le liquide.

Par une superbe matinée de mars, — la soirée de Bretagne cette fois avait été son masque — eux, les patriotes se mirent en route.

A huit heures du matin, on laissait sur la droite les ruines de Kerwarek ; à cinq heures de l'après-midi, on se trouvait dans une vaste lande entourée de bois.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLÉ.

mairie, espérant qu'il lui sera permis de se défendre et de se justifier publiquement.

» Mais ce n'est pas ainsi que l'entend M. le sous-préfet. Après avoir fait venir devant lui les conseillers municipaux, il ne veut entendre aucune protestation en faveur de M. le maire et prie ces messieurs d'évacuer la salle. M. le sous-préfet reste donc entouré de ses amis et compères, au milieu desquels il a cependant gardé l'adjoint dont il ne peut se passer. M. Demangeat, maître de la place, interroge, ordonne et prend des notes. Cette comédie a duré jusqu'à l'heure du dîner.

» Après le repas, M. le sous-préfet se rend avec deux de ses amis à l'inauguration d'une statue de la liberté, placée la veille sur les ruines d'un moulin à vent. Jamais inauguration du buste de *Marianne* ne fut aussi pitoyable que celle-ci : pas un cri, pas un discours, douze spectateurs seulement en adoration devant la statue.

» Un grand banquet avait été annoncé pour le soir, mais il a été manqué, et M. César Demangeat et ses invités ont dû se contenter d'un pain, de quelques boudins et saucisses, mangés sur le pouce à la hâte, le tout arrosé d'un verre de vin.

» M. le sous-préfet s'est séparé de ses amis en promettant de les revoir bientôt. Il a tenu sa promesse, car il est revenu le 8 octobre serrer la main à ses peu fidèles reporters.

» En somme, cette double visite de M. le sous-préfet a tout à fait manqué de prestige.

» En attendant d'autres détails, s'il y a lieu, recevez, etc.

» X... »

D'après les renseignements adressés de Douces au *Patriote* d'Angers, toutes les signatures auraient été surprises et n'auraient aucune valeur. L'enquête seule faite par M. le sous-préfet de Saumur serait dans le vrai, mais on ne la connaît pas d'une façon authentique.

Le *Patriote* appelle de tous ses vœux une prompte révocation en bonne et due forme de M. Richardin. Et si le suffrage universel le renomme! Le pouvoir pourrait bien encore courir après un dessous.

BOURQUEIL.

Lundi matin, vers 5 heures, le feu s'est déclaré à la Croix-de-Macé, commune de Bourgueil, dans une grange appartenant aux époux Samson-Gilloire, cultivateurs.

La grange, les fourrages, les bois et instruments qu'elle contenait ont été détruits. La perte s'élève à 4,600 fr. environ, couverte par une assurance à la Compagnie *le Nord*.

La cause de ce sinistre est inconnue.

TOURS.

Dimanche dernier a eu lieu, au Menneçon, le concours du 70^e territorial. Ce concours a été suivi d'une distribution de prix.

Voici les noms des vainqueurs :

1^{er} prix offert par M. le ministre de la guerre, M. Carré de Navas, capitaine au 70^e territorial;

2^e prix, M. Moisant, réserviste au 66^e d'infanterie;

3^e prix, M. Montmignon, sous-lieutenant au 70^e territorial.

Un prix supplémentaire a été offert à MM. les officiers de l'armée active, et a été remporté par M. Gérard, sous-lieutenant au 32^e d'infanterie.

M. le général de division, tous les chefs des différents corps en garnison de Tours, et un grand nombre d'officiers des régiments, assistaient à cette réunion.

— On annonce, pour dimanche prochain, une autre fête à Tours. Dans la journée, ballon, jeux divers; le soir, feu d'artifice, illumination de la rue Royale.

Un grave accident est arrivé dimanche dernier à Morand (Indre-et-Loire), arrondissement de Tours.

Le nommé Fouchard, Louis, âgé de 47 ans, avait chargé un fusil afin d'aller tirer à la cible dans le bourg. Ayant besoin de voir dans l'étable et de soigner ses animaux, il laissa l'arme dans un coin de la pièce. Pendant ce temps, les deux jeunes frères de ce dernier, Octave, âgé de neuf ans, et Maurice, âgé de cinq ans, entrèrent et prirent le fusil et l'examinèrent. Au même instant entra Louis Fouchard qui se précipita pour retirer l'arme des mains des enfants. Par un malheureux hasard, un coup partit en tou-

chant avec la crosse à une table. Le malheureux Octave fut atteint sous le sein gauche et tomba inanimé; la mort avait été instantanée.

Trop de précautions ne sauraient être prises dans les maisons où se trouvent des armes à feu.

Les transports de valeurs par chemin de fer.

Un de nos correspondants nous demande s'il est maintenant possible, sans crainte d'être poursuivi par les Compagnies, de ne pas déclarer la valeur réelle de titres ou de métaux précieux expédiés par chemin de fer.

On sait que, pendant longtemps, la déclaration de la valeur réelle des titres ou des groupes d'or et d'argent expédiés par chemin de fer était obligatoire. Nous avons signalé les fraudes inévitables qui en résultaient. Les Compagnies ont enfin compris leurs véritables intérêts et elles ont présenté à l'approbation du gouvernement un tarif plus libéral, qui est appliqué depuis plus d'un an. Ce tarif porte dans toutes les Compagnies, croyons-nous, le titre de *tarif spécial 6 bis*; il est basé à la fois sur le poids et sur la valeur déclarée; la taxe proportionnelle à la valeur ne porte que sur celle qui est déclarée; mais, bien entendu, en cas de perte ou de vol, la Compagnie n'est responsable que de la somme déclarée, quel que soit le montant des valeurs comprises dans l'envoi.

Ainsi, la déclaration est libre, et l'on peut la faire inférieure à la réalité sans encourir aucune pénalité, mais à la condition que l'expéditeur ait signé le bordereau constatant qu'il réclame et accepte les conditions du *tarif spécial* sus-mentionné.

(*Messageur de Paris.*)

Autre question d'intérêt général :

On s'est beaucoup plaint, dans ces derniers temps, des complications qu'apportaient dans les transports de petits paquets (5 kilogrammes et au-dessous) les tarifs différents des grandes Compagnies des chemins de fer d'une part, et des chemins de fer de l'Etat de l'autre.

On annonce que, sur la proposition du ministre des travaux publics, les six grandes Compagnies vont admettre l'administration des chemins de fer de l'Etat à prendre part à leur tarif commun des petits paquets, aux mêmes conditions et conformément aux mêmes règles qu'elles.

Plusieurs journaux ont annoncé que le prix des tabacs subirait une diminution à partir du 4^e octobre. Cette nouvelle n'était point exacte. Il n'a jamais été question de réduire les tarifs en vigueur. Mais puisque le tabac se vend si cher, ne pourrait-on livrer aux fumeurs des cigares qu'il soit facile d'allumer? Le public se plaint avec raison, aux buralistes, des morceaux de bois grossièrement roulés qu'on nomme des cigares de dix centimes. Il est vrai que les londrés ne valent guère mieux.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 12 octobre 1879.

Versements de 73 déposants (14 nouveaux), 13,046 fr. 22 c.

Remboursements, 11,322 fr. 55 c.

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des raisins. — Il consiste à prendre un vase de forme quelconque, après l'avoir rempli au tiers d'eau, et après avoir mis au fond un petit morceau de charbon de bois, de plonger dans ce vase l'extrémité de la branche de vigne qui supporte une ou plusieurs grappes de raisins. En plaçant ce vase dans un lieu hermétiquement clos et privé de jour et d'air, l'on peut être assuré de retrouver, au bout de douze mois, une grappe de raisin aussi fraîche, aussi dorée que le premier jour.

Propriétés du citron. — Les propriétés du citron en font un fruit des plus précieux : la pulpe, appliquée sur un cor ou sur un durillon, le fait disparaître en un jour ou deux. On renouvellera cette pulpe matin et soir. Au début d'un rhume, l'usage de la limonade sucrée guérira vite de la toux. Au printemps, si l'on mange chaque jour une tranche de citron avant le déjeuner, on prévien-

dra cette sensation de lassitude qu'on éprouve à l'approche de la chaude saison. Enfin, le citron sert à reconnaître si les poudres de toilette renferment, dans leur composition, des ingrédients nuisibles ou dangereux; on dépose une cuillerée de poudre de riz dans un vase, et on exprime, au-dessus, du jus de citron. S'il se produit de l'effervescence, la poudre ferait du tort à la peau; il ne faut pas l'employer.

Faits divers

Voici un épisode de chasse très-dramatique et qui mérite de prendre place dans les annales cynégétiques :

Quatre chasseurs, dont trois habitant Lille, déjeunèrent ensemble dans une maison de campagne près de Cysoing.

Le déjeuner avait été copieux et l'on arrivait au café, quand un des disciples de Némrod se leva, prit son fusil et en fit remarquer la commodité et la légèreté. Ses amis l'engagèrent à le laisser de côté, en rappelant les accidents innombrables occasionnés par les armes à feu.

Le chasseur lui-même admettait l'observation; mais il affirma que son fusil avait été bien et dûment déchargé sur le magnifique lièvre de six livres que l'on voyait appendu triomphalement à l'espagnolette de la croisée.

Puis, continuant à jouer avec son arme, il mit en joue successivement les trois convives, ayant le doigt sur la détente, et disant à chacun, sous forme de plaisanterie : Toi, entre les yeux; — et toi, as-tu quelque chose à dire à ta famille? — et toi, c'est le dernier verre de vin que tu bois, — et autres propos de même nature, auxquels les trois amis, causant entre eux avec animation, n'accordaient qu'une médiocre attention.

Soudain le chasseur se tourna vers une glace, et son doigt ayant lâché la détente, cette glace, criblée de plomb, vola en éclats.

Nous n'essayerons pas de dépeindre la stupéfaction et la terreur respectives qui s'emparèrent de l'auteur et des témoins de ce coup inattendu; le premier surtout, songeant à ce qui aurait pu arriver, devint d'une pâleur livide et s'affaissa sur une chaise.

Les autres aussi, fort émus, eurent beaucoup de peine à le ramener à lui.

On reconnut, vérification faite, qu'il s'était trompé de fusil et qu'en croyant prendre le sien, qui effectivement était déchargé, il avait pris l'arme, chargée de plomb n^o 4, d'un de ses amis.

Un cheval intelligent. — Dernièrement, à Versailles, une voiture pesamment chargée et attelée de quatre vigoureux chevaux normands suivait l'avenue de Paris. Le charretier marchait tranquillement à côté de son attelage, quand soudain il fit un faux pas et tomba sous la roue, qui inévitablement devait l'écraser... Il poussa un ho! retentissant et désespéré.

Le limonier, à ce cri, non-seulement s'arrêta, mais fit en arrière un effort si violent qu'il imprima un mouvement de recul aux trois chevaux de volée.

Sauvé par l'instinct de son cheval, le charretier, une fois relevé, se précipita à la tête de l'animal, qu'il se mit à embrasser, le remerciant tout haut, et les larmes aux yeux, de lui avoir sauvé la vie.

D... faiseur de première force, a brassé des affaires dans toutes les parties du monde.

— C'est un homme charmant, disait Z..., il a beaucoup voyagé, beaucoup vu.

— Et surtout beaucoup retenu, ajouta quelqu'un.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de *goudron de Guyot*, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux ou trois de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature *Guyot* imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

BOURSE DE PARIS

DU 14 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0	83 25
Rente 3 0/0 amortissable	85 25
Rente 4 1/2	113
Rente 5 0/0	118 20

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le palais de l'ambassade anglaise, à Caboul. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — M. Albert Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France, par H. V. — Le Pic d'Adam, à Ceylan, par R. Bryon. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Sumner (suite). — *Voici comment votre aïeul mourut...*, tableau de M. P.-S. Holland. — *Hélène Vaillant*, par Jules Sandeau (fin). — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Gorille et chimpanzé. — Echechs.

GRAVURES : M. A. Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France. — La foule au Crédit foncier, pendant la souscription aux nouvelles obligations. — Afghanistan : palais de l'ambassade anglaise à Caboul, où le major Cavagnari a été massacré. — Fêtes de Seceau en l'honneur de Florian. — Grandes manœuvres du 2^e corps d'armée, dans le département de l'Aisne. — Le pic d'Adam, dans l'île de Ceylan (deux gravures). — *Voici comment votre aïeul mourut...*, d'après le tableau de M. P.-S. Holland. — Gorille et chimpanzé. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Nous apprenons avec plaisir que M. V.-A. Malte-Brun, le digne fils de l'illustre géographe, a entrepris avec de nombreux collaborateurs une nouvelle édition de *LA FRANCE ILLUSTRÉE*.

Cet important ouvrage, mis à jour et considérablement augmenté, est un véritable monument intellectuel élevé à la gloire de notre patrie. Il sera accueilli, nous n'en doutons pas, avec la plus grande faveur, non-seulement par tous les Français, mais par tous ceux qui aiment la France.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Batai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La *Revaléschiere chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texiera; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Propriété exclusive : LE DACIER, gant tyrol, nuances naturelles et façon castor, qualité garantie.

GRANDS MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53, SAUMUR

MERCERIE, MODES, FOURRURES, JUPONS

Articles spéciaux pour Mariages

COMPTOIR DE SOIERIES NOIRES et ÉTOFFES pour DEUIL

Grand choix de Velours pékins et frappés, noirs et couleurs, Satins, Cachemire et autres ETOFFES NOUVELLES pour Garnitures, Corsages et Jaquettes, etc., etc.

SAMEDI 18 OCTOBRE et jours suivants

EXPOSITION GÉNÉRALE ET MISE EN VENTE

DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires remarquables à tous les comptoirs.

DÉPOT DE FOURRURES

NOTA. — Par suite de traités passés avec les principales maisons de parfumerie, toutes les premières marques seront vendues, aux MAGASINS DE LA GLANEUSE, au prix REEL de fabrique.

Propriété exclusive : LE TOSCANE, gant peau chevrete glacé, qualité garantie.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, Grand'Rue, n^o 54, à l'angle de la rue du Prêche, n^o 2.

MAISON, rue de Fenet, n^o 106, à l'angle de la ruelle Saint-Michel.

JARDIN CLOS, rue de Varains, et VIGNE derrière, Chemin-Vert, pouvant être vendus ensemble ou séparément.

S'adresser audit notaire. (535)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A VENDRE

BON CHIEN COURANT, âgé de cinq ans, bien dressé. S'adresser à M. BICHON-BEAUFILS, à Parnay.

28, rue de la Tonnelle, 28 SAUMUR



AVIS AUX DAMES

LES MAGASINS DU PRINTEMPS

préparent avec la plus grande activité l'ouverture de la SAISON D'HIVER, qui aura lieu

LUNDI 20 OCTOBRE

Etude de M^e AUDÉ, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

De revenu et d'agrément, de 300 hectares,

Située dans le Bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer.

COMPRENANT :

Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve;

Le tout en parfait état. Beau site. — Belle chasse. Facilités de paiement. S'adresser audit M^e Audé, notaire.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE ET VASTE MAISON

Au bourg de Chenichette-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également :

BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

HOSPICES DE SAUMUR.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, Le dimanche 26 octobre 1879, à midi.

UN PRÉ

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Situé prairie de Bellevue, commune de Saint-Lambert-des-Levés, porté au cadastre sous le numéro 408 de la section C, pour une contenance de 2 hectares 82 ares, et exploité par Jamin-Hamelin.

Jouissance au 1^{er} mars 1887. Mise à prix... 500 francs. S'adresser au Secrétariat des Hospices ou à M^e LAUMONIER, notaire.

M^e GUIBERT, notaire à Oiron, demande un principal clerc.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ies} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLAGON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

de M. Godet.

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.